



Madame, Monsieur le Maire,

La forêt et le bois sont au cœur des grands enjeux que sont le changement climatique, la protection de la biodiversité, l'autonomie énergétique, la décarbonation de notre économie et la résilience des territoires. La croissance de la forêt et des arbres par la photosynthèse permet de séquestrer du gaz carbonique, ce qui compense 29% de nos émissions. Le bois stocke durablement le carbone durant la vie de l'arbre mais aussi lorsqu'il est récolté et utilisé notamment dans le bâtiment en structure, charpente, parquet et tout autre aménagement. Il se substitue à des matériaux beaucoup plus énergivores¹ qui aggravent l'effet de serre. Cependant, le changement climatique affecte et dégrade aussi la forêt. Il est donc nécessaire de l'entretenir en récoltant régulièrement les arbres pour la renouveler et réduire les risques d'incendie. C'est le travail des propriétaires et des professionnels de la forêt.

Les maires ont un rôle indispensable pour faciliter ce travail : autoriser l'accès des véhicules professionnels à la forêt pour en permettre l'entretien et la récolte, adapter les SCOT et les PLU, construire en bois et matériaux biosourcés, mettre en place des chaufferies bois, répondre au questionnement des administrés qui s'émeuvent de voir des arbres récoltés...

Les guides joints à ce courrier ont pour objectif de vous informer et de vous aider à donner à la forêt et au bois leurs justes places dans la vie et le développement de votre collectivité.

Ils ont été conçus par FRANSYLVA, le syndicat des propriétaires forestiers, et Fibois Centre-Val de Loire, l'association régionale des professionnels de la forêt et du bois. Nous sommes à votre disposition pour tout complément.

Laurence de Gressot
Présidente de FRANSYLVA CVL

Eric de La Rochère
Délégué Général de Fibois CVL

¹¹ Utiliser une charpente de 3m en bois au lieu d'une charpente équivalente en béton divise par vingt l'énergie consommée, et par quatre-vingt lorsqu'elle était prévue en acier (chiffres CNDB).